



BULLETIN OFFICIEL

SAISON 2020 - 2021

BO du 20 novembre 2020



sommaire

<u>Page 3</u>	<i>France Angleterre Féminin Grenoble - New !</i>
<u>Page 4</u>	<i>Campus 2023 - Profitez de cette opportunité !</i>
<u>Page 5</u>	<i>Sites Clubs - Profitez en !</i>
<u>Page 6</u>	<i>Service Civique - Derniers jours !</i>
<u>Page 7</u>	<i>Administratif et financier - New !</i>
<u>Page 8</u>	<i>Sportif - Rappel</i>
<u>Page 9</u>	<i>Formation - Reprise en distanciel !</i>

<u>Page 10</u>	<i>Officiels - Le dernier bulletin est en ligne</i>
<u>Page 11</u>	<i>Infos FFR - New !</i>
<u>Page 12</u>	<i>Infos Ligue - Carnet Noir</i>
<u>Page 13</u>	<i>MO Chaponnay</i>
<u>Page 14</u>	<i>MO Clermont Fd</i>
<u>Page 15</u>	<i>MO Guilhaumand Granges</i>
<u>Page 16</u>	<i>MO Montbonnot</i>

*Formation
sources de financement
Inscription
encore possible !*



FERMETURE DES MO

En raison des mesures annoncées par le Gouvernement,

Les Maisons de l'Ovalie sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Les salariés administratifs sont au chômage partiel avec des taux d'activité variables et ne sont donc pas disponibles tous les jours.

Merci d'adresser vos demandes aux adresses suivantes :

2001A@ffr.fr

aura.chaponnay@ligueaura-ffr.fr

aura.clermont@ligueaura-ffr.fr

aura.guilherand@ligueaura-ffr.fr

aura.montbonnot@ligueaura-ffr.fr



FRANCE FRANCE ANGLETERRE



14 NOV.
14H15 STADE DES ALPES
GRENOBLE



Déception et lucidité chez les Bleues après la défaite face à l'Angleterre. Malgré tout, les Tricolores veulent rebondir et se projettent déjà sur la prochaine confrontation samedi à Twickenham.



Un retour en images sur le match France-Angleterre féminin a été fait dans le JT de Télégrenoble. Voici le lien replay de l'émission concernée :



CAMPUS 2023

AMBITIONS POUR LE SPORT

CAMPUS 2023 .fr



CAMPUS 2023, C'EST QUOI ?

Campus 2023 est le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de la Coupe du Monde de Rugby France 2023 qui va accompagner la nouvelle génération des professionnels du sport en France.

2023 jeunes, entre 18 et 30 ans, à parité de femmes et d'hommes, avec 10% des postes réservés à des personnes en situation de handicap, vont profiter de l'organisation de la Coupe du Monde de rugby pour se former aux métiers du sport et répondre aux besoins de votre club.

COMMENT MON CLUB PEUT BÉNÉFICIER D'UN APPRENTI ?

Pour pouvoir bénéficier d'un apprenti au sein de votre club, vous devez renseigner le formulaire sur la plateforme

www.campus2023.rugby/clubs

et compléter les champs demandés pour que le Comité d'organisation France 2023 puisse disposer de toutes les informations utiles à l'affectation du jeune.

LES CONDITIONS :

> **Accueil de l'apprenti** : un bureau avec une connexion internet

> **Nombre de licenciés** : justifier de plus de 50 licenciés au sein de votre club.

Pour les clubs de moins de 50 licenciés souhaitant bénéficier de la mise à disposition d'un apprenti, merci de motiver votre demande à structures.campus@france2023.rugby, où votre demande fera l'objet d'une étude particulière.

> **Maître d'apprentissage ou tuteur** : identifier au sein de votre structure un maître d'apprentissage ou tuteur (disposant d'une licence de dirigeant au sein du club) pour l'apprenti ou à défaut indiquer si votre club n'en dispose pas.

Le tuteur/maître d'apprentissage aura la responsabilité d'encadrer l'apprenti, de l'accompagner, de l'informer, de veiller au respect de son emploi du temps et de contribuer à l'acquisition des compétences au sein de votre club.

Ce dernier doit être volontaire et justifier d'une expérience de deux ans dans la gestion administrative ou sportive d'une structure.

Campus 2023 propose trois niveaux de formation en apprentissage (niveau Bac, Bac+3 et Bac+5) avec pour objectif de développer les compétences des apprentis.

Les fiches de poste et les compétences développées, correspondant à chaque niveau de formation, sont à dispositions sur le site www.campus2023.rugby pour mieux comprendre les attentes et les missions de l'apprenti au sein de votre club.

Si votre club ne dispose pas de tuteur, ce n'est pas un frein !

Campus 2023 regroupera au sein d'équipes tutorales par bassin géographique, les tuteurs et Maîtres d'Apprentissage, afin de mutualiser les ressources et de coordonner l'accompagnement des apprentis.

A noter qu'une formation sera proposée et assurée pour chaque maître d'apprentissage afin qu'il maîtrise son rôle et soit accompagné pendant sa mission.

> **Engagement** : demande d'engagement du Représentant légal du club confirmant la prise en charge du coût mensuel de la mise à disposition et des conditions d'accueil. En contrepartie et pour s'assurer de l'engagement de votre club dans le dispositif, il sera demandé à votre club une participation symbolique, en fonction du niveau de formation de l'apprenti :

> Niveau bac : 40 euros par mois

> Niveau bac+3 : 70 euros par mois

> Niveau bac+5 : 130 euros par mois

> **Besoin du club** : renseigner sur le formulaire les besoins de votre structure et les éventuelles missions en lien avec les fiches de poste identifiées sur le site campus2023.rugby.

L'identification des missions et le niveau de responsabilité permettra à #France2023 de vous affecter l'apprenti correspondant à vos besoins.

GUIDE CLUBS



GUIDE COMITÉS DÉPARTEMENTAUX



SITES CLUBS

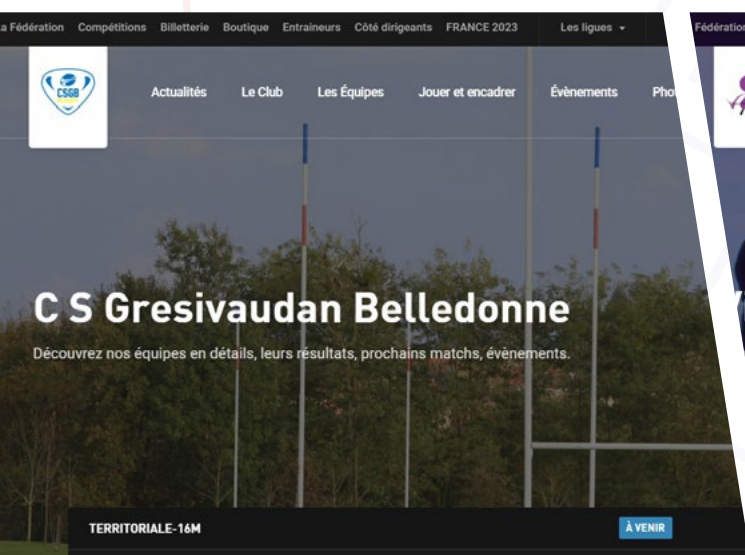


Depuis mars 2020, en pilote et depuis septembre 2020 de manière généralisée, la Fédération française de rugby propose à tous ses clubs affiliés de réaliser leurs propres sites Internet. Entièrement gratuit, ultramoderne, personnalisable et adapté à leurs besoins grâce à la connexion avec Oval-e, ce site facile à prendre en main garantit à chaque club une visibilité en ligne.

27 clubs de notre ligue régionale ont déjà réalisé leurs sites, découvrez quelques-unes de leurs réalisations :

- <https://uscarugby.ffr.fr/>
- <https://fraternelle-rugby-moirans.ffr.fr>
- <https://csgb.ffr.fr/>
- <https://asfontainerugby.ffr.fr/>
- <https://rc-belleville-beaujolois.ffr.fr/>
- <https://us-dieulefit-bordeaux.ffr.fr/>
- <https://rclamastrosi.ffr.fr/>
- <https://obchclub.ffr.fr/>
- <https://cspg-rugby.ffr.fr/>
- <https://rcm.ffr.fr>
- <https://rccruas.ffr.fr/>
- <https://rcmontrevel.ffr.fr>
- <https://violettess-bressanes.ffr.fr/>
- <https://asm-romagnat-rugby-feminin.ffr.fr/>
- <https://rc-seyssins.ffr.fr/>

Si vous aussi, vous souhaitez créer le vôtre, rendez-vous sur <https://monsiteclub.ffr.fr> muni d'un accès à votre adresse e-mail officielle de club (au format 1111A@ffr.fr). Si vous souhaitez être accompagné dans la configuration du site, n'hésitez pas à écrire à supportsitesclubs@ffr.fr



SERVICES CIVIQUES



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous

Le nombre de dossiers acceptés est limité par mois mais nous avons obtenu une dotation supplémentaire.

Nous sommes encore en capacité de valider :

- Décembre 2020 : 24 **35** dossiers



Derniers jours pour envoyer votre dossier !

Processus de dépôt des dossiers :

1. Dossier complet à envoyer par mail à sandrine.batifoulier-dubois@ligueaura-ffr.fr
2. Attendre la réception du message de conformité de votre dossier.
3. L'original du dossier devra alors être envoyé, au moins 15 jours avant la date de début de mission, par lettre recommandée avec accusé de réception à :
Maison de l'Ovalie de Clermont Ferrand
131 rue Verlaine
63100 CLERMONT FERRAND

Attention au montage de votre dossier, les nombreux aller-retours allongent le temps d'instruction.

Attention à la mission proposée, elle doit impérativement s'inscrire dans le cadre du service civique. Une mission conforme, tant dans sa conception que sa rédaction constitue la condition sine qua non pour qu'une structure affiliée à la FFR puisse engager un volontaire en Service Civique grâce à l'agrément collectif de la Fédération Française de Rugby.

Votre projet doit être en lien avec une de ses missions :

- Sensibiliser à la dimension citoyenne du rugby dans toutes les catégories (5-B CIT) ;
- Développer des passerelles entre le monde scolaire et le club de rugby pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes (5-C ECO) ;
- Rendre accessible le rugby aux personnes en situation de handicap (5-DHAN) ;
- Promouvoir la pratique du rugby comme facteur de bien-être et de santé (5-E BES) ;
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique du rugby et favoriser l'inclusion sociale (5-F QPV/MR) ;
- Favoriser la pratique du Rugby Féminin (5-G FEM).

Offres de missions :

LYON RUGBY : Mission Service Civique 2020

RUGBY CLUB DE LA SEVENE (38) : Pour sensibiliser à la dimension citoyenne du rugby dans toutes les catégories.

Votre contact : tatiepoule38@gmail.com

ACADÉMIE FÉDÉRALE DE GRENOBLE :

Fiche de Missions Service civique Acad Grenoble

**TOUTES LES INFOS
ET DOCUMENTS
EN CLIQUANT ICI**



Le jeune volontaire en Service Civique intervient en complément de l'action des bénévoles et/ou salariés de la structure sans s'y substituer.

Dans le cadre de sa mission le volontaire ne peut assurer l'encadrement en autonomie d'une activité rugby.

Durant son engagement en service civique le volontaire doit OBLIGATOIREMENT suivre 2 formations :

- La Formation Civique et Citoyenne
- Le PSC1 (Prévention et Secours Civique de Niveau 1).

REPORT DES PRÉLÈVEMENTS MENSUELS DU MOIS D'OCTOBRE



Compte tenu de la nouvelle situation de confinement généralisé engendrant notamment l'arrêt temporaire des compétitions amateurs, et afin de tenir compte de vos difficultés de trésorerie présentes et futures, la Ligue AuRA suspend l'intégralité de ses prélèvements (prévisionnel communiqué en début de saison) jusqu'à nouvel ordre.

Par ailleurs et à titre de rappel, vous avez toujours la possibilité de vous faire rembourser, sur demande écrite auprès de Thomas BACONNIER (thomas.baconier@ligueaura-ffr.fr), de l'éventuelle créance que vous détenez auprès de la Ligue à la date du 30/06/2020 ainsi que l'avance faite sur la saison 2020/2021 pour le financement des tablettes et des Indemnités Kilométriques

CERTIFICATS MÉDICAUX ET QUESTIONNAIRE CARTON BLEU EN LIGNE SUR LE SITE LIGUE AURA

Les informations relatives aux cartons bleus sont toujours en ligne sur le site. Vous pouvez les retrouver ici :

<https://ligueaura.ffr.fr/gerer-club/gestion-du-licence/docu-securete>



AIDES FINANCIÈRES AUX CLUBS & SUBVENTIONS

Une page entièrement dédiée aux subventions et aides que vous pouvez solliciter est en ligne sur le site de la Ligue, n'hésitez pas à consulter ces informations.

<https://ligueaura.ffr.fr/gerer-club/gestion-licencies/subventions-et-aides>



Déclinaison* des décisions sanitaires gouvernementales pour le sport (mise à jour au 3 novembre 2020)

1/2

CATÉGORIES	STATUT	ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS
Pratique individuelle à l'exclusion de toute pratique collective et de toute proximité avec d'autres personnes	Autorisé avec attestation dérogatoire (1 personne, 1 km, 1 h, 1 fois/jour)	→ Remise en forme, sport santé, bien être / santé publique
Sportifs de Haut Niveau, Espoirs et collectifs nationaux, sportifs relevant du projet de performance fédéral (PPF) + encadrement Entraînements, compétitions, déplacements	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Continuité haute performance/professionnelle → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Suivi médical renforcé → Listes des athlètes éligibles disponible sur le serveur PSQS → Listes des entraîneurs de haut niveau disponible auprès des DTN → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Sportifs professionnels Entraînements, compétitions, déplacements	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Entretien des capacités physiques et des compétences techniques nécessaires à l'exercice du métier (sécurité des pratiquants)
Éducateurs sportifs professionnels	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Éducateurs titulaires d'une carte professionnelle → Activités professionnelles au domicile du client ou en ERP pour les publics prioritaires exclusivement
Coachs sportifs	Autorisé pour les seuls publics prioritaires	→ Continuité pédagogique/professionnelle → Enseignement en présentiel lorsque l'activité le nécessite → Protocoles sanitaires renforcés et validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Établissements du ministère des Sports → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Stagiaires en formation continue et professionnelle aux métiers du sport et de l'animation	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Continuité haute performance/professionnelle → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Suivi médical renforcé → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Personnels accrédités pour les activités sportives à caractère professionnel (staff technique et médical, juges, arbitres, officiels, prestataires, etc.) Entraînements, compétitions, déplacements	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Nécessité d'assurer la continuité de la pratique sportive → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Activités physiques adaptées (APA) et parcours de soin → Suivi médical renforcé → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Personnes en situation de handicap ou disposant d'une prescription médicale d'activité physique adaptée (APA) et guide accompagnateur	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Activités sous la responsabilité du chef d'établissement (protocoles sanitaires applicables) → Pratiques adaptées au contexte sanitaire → Maintien sous réserve que ces activités concernent les élèves du même groupe qu'à l'école
Sport à l'école : EPS Associations sportives scolaires Sections sportives scolaires Sections d'excellence sportive Centres de loisirs et accueils collectifs de mineurs	Autorisé	→ Unité de temps et de lieu → Protocoles sanitaires applicables → Pratiques sportives adaptées au contexte sanitaire → Contribution des associations et éducateurs sportifs aux accueils collectifs de mineurs déclarés
Activités sportives en accueil périscolaire	Autorisé	→ Continuité pédagogique → Formation universitaire/professionnelle → Établissements scolaires/universitaires → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Étudiants en STAPS	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Continuité haute performance/formation professionnelle → Protocoles sanitaires validés
Établissements du ministère INSEP, CREPS et écoles nationales	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale APA, handicap) → Rassemblements interdits sur la voie publique
Sport associatif Entraînements et compétitions	Interdit	→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale APA, handicap)
Piscines couvertes et plein air (tous modes d'exploitation)	Interdit	→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale APA, handicap)
Salles de sport privées	Interdit	→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale APA, handicap)
Manifestations sportives	Interdit sauf pour les activités sportives à caractère professionnel/haut niveau (huis clos obligatoire)	→ Manifestations possibles en ERP (protocoles sanitaires spécifiques) → Rassemblements interdits sur la voie publique
Pratique sportive en ERP X et PA	Interdit sauf pour les publics prioritaires (huis clos obligatoire)	→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale APA, handicap)
Vie associative (AG, BE...)	Autorisé Uniquement en dématérialisé	→ Garantir un dispositif de vote électronique sécurisé et fiable → Garantir un vote secret pour les élections et tout vote portant sur des personnes → Report en cas d'impossibilité d'organiser une AG dématérialisée

* Soumise à la concertation des préfets et élus.
Mesures valables à partir du 30 octobre jusqu'au 1^{er} décembre 2020.



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

FORMATION

FORMATION FÉDÉRALE



Les éducateurs/entraîneurs en cours de formation pour la saison 2020/2021 doivent IMPÉRATIVEMENT faire une demande de qualification ECF c'est une obligation fédérale.

Tous les documents

Cher(e)s président(e)s, cher(e)s référent(e)s Formation, cher(e)s éducateurs (trices)

Reprise des cursus de Formation « Brevets Fédéraux » en Formation à Distance jusqu'au retour de conditions sanitaires satisfaisantes.

Les stagiaires seront recontactés par les formateurs pour l'organisation de la FAD en fonction des parcours de formation de chacun.

A ce jour, uniquement les UF1.1 ont pu avoir lieu en présentiel.

En vous remerciant pour votre compréhension,

BULLETIN DES OFFICIELS DE MATCHS

Retrouvez chaque semaine le bulletin d'informations des officiels de match de la Ligue AuRA avec les désignations des officiels de match de la Ligue AuRA, des reportages sur la vie des officiels de match, des informations de la FFR et de la Direction Nationale de l'Arbitrage, etc ...

Le dernier bulletin mis en ligne est le :

12. Bulletin n°12 du 19 novembre 2020



Tous les bulletins sont disponibles sur le site de la Ligue. Pour y accéder : <https://ligueaura.ffr.fr/s-engager/arbitrer/bulletin-offdematch>

**REPRÉSENTANT
FÉDÉRAL**

Je suis de retour sur les terrains.
J'aide au bon déroulé des matches officiels.
J'assure le respect des règlements.

C'EST MON PROCHAIN POSTE !

Retrouvez le contact de votre Ligue ci-dessous

FFR
LIGUE RÉGIONALE
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

Henri DUC
henri.duc2@orange.fr
06 07 52 63 28

COMMUNICATION OFFICIELLE FFR

- [ANC - ANNULATION FRANCE FIDJI - 13/11/2020](#)
- [F7F Groupe-Préparation-saison 18.11.20](#)
- [FFR - COMITÉ DIRECTEUR - HAUSSE DES LICENCIÉS - 14/11/20](#)
- [FFR - RÉPONSE DE LA DTNA SUITE AUX PROPOS D'UN JOUEURS CASTRAIS - 14/11/2020](#)
- [FFR x RATP RENOUVELLENT LEUR PARTENARIAT - 17/11/2020](#)
- [JOURNÉES DE L'ARBITRAGE 18 AU 29 NOVEMBRE](#)
- [XVFF COMPOSITION-ANG-TA2020 19.11](#)
- [XVFF GROUPE-ANG-Match2 TA2020 17.11](#)
- [XVFM GROUPE-PREPARATION-ÉCOSSE](#)
- [XVFF TIRAGE-POULE-RWC2021 19.11.20](#)



GUIDE CLUBS

**PRÉPAREZ
LA NOUVELLE
GÉNÉRATION
DU SPORT**

ET PROFESSIONNALISEZ VOTRE CLUB

CAMPUS 2023
AMBITIONS POUR LE SPORT



INFOS LIGUE

CARNET NOIR

C'est avec une immense tristesse que la Ligue AuRA a appris le décès de

Joseph SPANU,

passionné du ballon Ovale : de Junior au Agen Rugby à Arbitre puis Dirigeant au S.O. Givors Rugby 2 Vallées (Président de l'EDR puis Secrétaire Général du Club avec une Montée en Groupe B), au CS Villefranche s/Saône RUGBY sans oublier son investissement pour les Sélections au Comité de Rugby du Lyonnais.

La Ligue AuRA transmet ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

La Ligue AuRA transmet ses plus sincères condoléances à la famille, aux proches et au club de

Olivier VIALLE,

Capitaine de l'équipe des Seniors du club d'Eyrieux (Ardèche), club dans lequel il évoluait depuis son plus jeune âge.

Les séniors souhaitent aider la famille d'Olivier dans cette épreuve. Ils ont donc lancé une cagnotte en ligne pour les aider financièrement :

<https://www.leetchi.com/c/olivier-pour-ta-famille>

-MAISON DE L'OVALIE- CHAPONNAY



FERMETURE DES MO

En raison des mesures annoncées par le Gouvernement,

Les Maisons de l'Ovalie sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Les salariés administratifs sont au chômage partiel avec des taux d'activité variables et ne sont donc pas disponibles tous les jours.

Merci d'adresser vos demandes aux adresses suivantes :

2001A@ffr.fr

aura.chaponnay@ligueaura-ffr.fr

aura.clermont@ligueaura-ffr.fr

aura.guilherand@ligueaura-ffr.fr

aura.montbonnot@ligueaura-ffr.fr

INFOS ASSOS



Vous avez encore la possibilité de vous inscrire !

FORMATIONS DU CROS AURA

Soirée Formation - Sources de financement privés en Visio-Conférence le jeudi 03 décembre 2020 de 18 h 30 à 20 h 30.

Le coût d'inscription est de 25€ pour tous (bénévole ou salarié).

Pour s'inscrire, prenez contact à formation.aura@franceolympique.com en précisant le nom et la fonction de la personne intéressée afin d'obtenir le questionnaire d'admission à la formation.

-MAISON DE L'OVALIE- CLERMONT-FD



FERMETURE DES MO

En raison des mesures annoncées par le Gouvernement,

Les Maisons de l'Ovalie sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Les salariés administratifs sont au chômage partiel avec des taux d'activité variables et ne sont donc pas disponibles tous les jours.

Merci d'adresser vos demandes aux adresses suivantes :

2001A@ffr.fr

aura.chaponnay@ligueaura-ffr.fr

aura.clermont@ligueaura-ffr.fr

aura.guilherand@ligueaura-ffr.fr

aura.montbonnot@ligueaura-ffr.fr

INFOS ASSOS



***Vous avez encore la
possibilité de vous inscrire !***

FORMATIONS DU CROS AURA

Soirée Formation - Sources de financement privés en Visio-Conférence le jeudi 03 décembre 2020 de 18 h 30 à 20 h 30.

Le coût d'inscription est de 25€ pour tous (bénévole ou salarié).

Pour s'inscrire, prenez contact à formation.aura@franceolympique.com en précisant le nom et la fonction de la personne intéressée afin d'obtenir le questionnaire d'admission à la formation.

-MAISON DE L'OVALIE- GUILHERAND-GRANGES



FERMETURE DES MO

En raison des mesures annoncées par le Gouvernement,

Les Maisons de l'Ovalie sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Les salariés administratifs sont au chômage partiel avec des taux d'activité variables et ne sont donc pas disponibles tous les jours.

Merci d'adresser vos demandes aux adresses suivantes :

2001A@ffr.fr

aura.chaponnay@ligueaura-ffr.fr

aura.clermont@ligueaura-ffr.fr

aura.guilherand@ligueaura-ffr.fr

aura.montbonnot@ligueaura-ffr.fr

infos assos

FORMATIONS DU CROS AURA

Soirée Formation - Sources de financement privés en Visio-Conférence le jeudi 03 décembre 2020 de 18 h 30 à 20 h 30.

Le coût d'inscription est de 25€ pour tous (bénévole ou salarié).

Pour s'inscrire, prenez contact à formation.aura@franceolympique.com en précisant le nom et la fonction de la personne intéressée afin d'obtenir le questionnaire d'admission à la formation.



***Vous avez encore la
possibilité de vous inscrire !***

-MAISON DE L'OVALIE- MONTBONNOT



FERMETURE DES MO

En raison des mesures annoncées par le Gouvernement,

Les Maisons de l'Ovalie sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Les salariés administratifs sont au chômage partiel avec des taux d'activité variables et ne sont donc pas disponibles tous les jours.

Merci d'adresser vos demandes aux adresses suivantes :

2001A@ffr.fr

aura.chaponnay@ligueaura-ffr.fr

aura.clermont@ligueaura-ffr.fr

aura.guilherand@ligueaura-ffr.fr

aura.montbonnot@ligueaura-ffr.fr

infos assos



Vous avez encore la possibilité de vous inscrire !

FORMATIONS DU CROS AURA

Soirée Formation - Sources de financement privés en Visio-Conférence le jeudi 03 décembre 2020 de 18 h 30 à 20 h 30.

Le coût d'inscription est de 25€ pour tous (bénévole ou salarié).

Pour s'inscrire, prenez contact à formation.aura@franceolympique.com en précisant le nom et la fonction de la personne intéressée afin d'obtenir le questionnaire d'admission à la formation.